

## DECLARATIONS FISCALES DES INVESTISSEURS EN IMMOBILIER POUR LEUR PATRIMOINE PERSONNEL – TARIFS EN VIGUEUR

*En votre qualité d'investisseur immobilier pour votre patrimoine personnel, vous souhaitez faire appel à la Société d'expertise comptable EXPERTIM FIDUCIAIRE (ci-après le « Prestataire ») pour vous assister dans vos déclarations fiscales. Nous vous remercions de votre confiance. Le présent document définit les tarifs en vigueur par exercice comptable selon votre profil et la Mission retenue.*

Profil/Mission		Mission de présentation des comptes annuels en cas d'activité BIC au régime simplifié (NP 2300)	Mission d'assistance aux déclarations de TVA en cas de régime micro BIC	Mission de suivi de déclarations de TVA et demandes de remboursement de crédit de taxes en cas de financement HT	Mission d'assistance aux déclarations de revenus fonciers avec TVA	Mission d'assistance aux déclarations de revenus fonciers sans TVA	
Investisseur(s) personne(s) physique(s) LMNP non inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés et non soumis à cotisations sociales sur son activité	non adhérent à un centre de gestion (pas de réduction d'impôt pour frais de comptabilité applicable et majoration de 25% des bénéfices)	370 € HT pour le premier lot/bail appartement		200 € HT par lot/bail/appartement par année civile jusqu'à complet remboursement au promoteur	170 € HT pour le premier lot/bail/appartement	158 € HT pour le premier lot/bail/appartement	
	adhérent à un centre de gestion	550 € HT pour le premier lot/bail appartement					
	régime de TVA ST		175 € HT pour le premier lot/bail/appartement				
	régime de TVA RT		225 € HT pour le premier lot/bail/appartement				
Investisseur(s) personne(s) physique(s) LMP et/ou inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés et/ou soumis à cotisations sociales sur tout ou partie de son activité	non adhérent à un centre de gestion (pas de réduction d'impôt pour frais de comptabilité applicable et majoration de 25% des bénéfices)	980 € HT pour le premier lot/bail appartement		200 € HT par lot/bail/appartement par année civile jusqu'à complet remboursement au promoteur			
	adhérent à un centre de gestion	1 140 € HT pour le premier lot/bail appartement					
	régime de TVA ST		175 € HT pour le premier lot/bail/appartement				
	régime de TVA RT		225 € HT pour le premier lot/bail/appartement				
Personne morale inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et soumise à l'impôt sur le revenu	non adhérent à un centre de gestion (majoration de 25% des bénéfices)	980 € HT pour le premier lot/bail appartement					
	adhérent à un centre de gestion	1 140 € HT pour le premier lot/bail appartement					
	régime de TVA ST régime de TVA RT						
Lot/bail/appartement supplémentaire	loué par bail commercial	90 € HT par lot/bail/appartement	50 € HT par lot/bail/appartement		140 € HT par lot/bail appartement		
	loué en direct à l'occupant	125 € HT par lot/bail/appartement				140 € HT par lot/bail appartement	
mise en place d'une réduction d'impôt sur le revenu ou d'un dispositif défiscalisant lié à l'investissement		offert	150 € HT l'année de mise en place pour chaque lot/bail/appartement		25 € HT l'année de mise en place pour chaque lot/bail/appartement		
forfait de création d'activité				offert			
accès sécurisé EXTRANET				offert			
simulations en cas de remboursement du capital emprunté restant dû (optimisation)		500 € HT					

*Pour les autres interventions non comprises dans l'énumération ci dessus (secrétariat administratif, secrétariat juridique annuel, simulations de résultat, assistance en cas de contrôle fiscal et/ou social, ...) et demandées par le Client seront facturées en sus soit forfaitairement, soit au temps passé et aux taux de facturation horaires en vigueur dans le cabinet (de 90 à 250 € HT de l'heure).*